

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 28 juillet 2025 à 16 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent et Paul M. Normand formant le quorum du conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Présence par visioconférence :

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma.

Absences :

Les conseillères M^{mes} Karine Lechasseur et Diane Morin ainsi que le conseiller M. Paul Dumoulin.

Sont également présents :

La directrice générale adjointe M^{me} Mélissa Côté et la greffière M^{me} Zoë Lafrance agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

25-07-0484 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le maire Monsieur Guy Pilon

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 28 juillet 2025 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

25-07-0485 Autorisation de signature / Entente / Expropriations / Acquisition du lot 6 664 011 et servitude réelle et temporaire de travail sur une partie du lot 6 664 013 / Travaux de voirie / Carrefours giratoires sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes aux intersections du boulevard de la Gare et de la rue Henry-Ford / Hôpital Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la résolution 25-02-0051 aux termes de laquelle la Ville a mandaté la firme DHC avocats afin d'entreprendre une procédure d'expropriation pour l'acquisition d'une partie du lot 5 175 007, ayant une superficie de 212,1 mètres carrés, aujourd'hui connue comme étant le lot 6 664 011, et ce, pour l'aménagement d'un carrefour giratoire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes à l'intersection de la rue Henry-Ford;

CONSIDÉRANT la résolution 25-05-0327 aux termes de laquelle la Ville a mandaté la firme DHC avocats afin d'entreprendre une procédure d'expropriation pour l'établissement des servitudes réelles et temporaires de travail sur trois parties du lot 5 175 007, ayant des superficies respectives de 516,5 mètres carrés, 52,6 mètres carrés et 8,5 mètres carrés, aujourd'hui connues comme étant des parties du lot 6 664 013, et ce, pour l'aménagement dudit carrefour giratoire, d'un carrefour giratoire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes à l'intersection du boulevard de la Gare ainsi que pour effectuer certains travaux de voirie;

CONSIDÉRANT que la réalisation desdits travaux engendrera la perte définitive de l'accès à l'entrée vers le lot 6 664 013, ce qui fait l'objet d'une contestation de la part du propriétaire dudit lot;

CONSIDÉRANT que la Ville et le propriétaire du lot 6 664 013 souhaitent collaborer, le tout sans admission de part et d'autre, et convenir d'une entente écrite entre eux;

Il est

PROPOSÉ PAR le maire Monsieur Guy Pilon

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

25-07-0486 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1775-01 / Plans et devis et surveillance / Honoraires professionnels / Travaux d'aménagement d'une partie de la rue Chicoine, entre la route De Lotbinière et la rue Trudeau, incluant tous les travaux et frais connexes / Augmentation de l'emprunt

Le maire Monsieur Guy Pilon dépose le projet de règlement n° 1775-01 modifiant le Règlement n° 1775 afin d'augmenter l'emprunt pour un montant additionnel de 2 464 200 \$ et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

25-07-0487 Autorisation de signature / Permission d'occupation par le ministère des Transports et de la Mobilité durable / Parties des lots 3 185 663, 4 179 844 et 4 179 845 / Intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et du chemin de la Petite-Rivière / Hôpital Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la résolution 25-04-0254 adoptée suite à la réception d'une lettre du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), datée du 21 mars 2025, demandant notamment l'acquisition d'une partie des lots 3 185 663, 4 179 844 et 4 179 845 et l'établissement d'une servitude de travail sur une partie du lot 4 179 844 dans le cadre des travaux de voirie et d'utilités publiques devant être effectués sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, à l'intersection du chemin de la Petite-Rivière, en marge de la construction de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que ces travaux doivent débuter en août 2025 et que les discussions en cours relativement aux demandes du MTMD ne seront finalisées qu'après cette date;

CONSIDÉRANT qu'en parallèle des discussions en cours, le MTMD demande à la Ville de conclure une entente de gré à gré, entre corps publics, afin que la Ville permette au MTMD d'occuper lesdites parties de lots à partir du 1er août 2025, et ce, pour éviter tout retard dans les travaux;

CONSIDÉRANT que le MTMD a confirmé à la Ville que l'établissement des indemnités relatives à leurs besoins en acquisitions et en servitudes, s'il y a entente de gré à gré, suivront les mêmes modalités que celles applicables en matière d'expropriation;

Il est

PROPOSÉ PAR le maire Monsieur Guy Pilon

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la greffière adjointe et le maire soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la permission d'occupation, en faveur du ministère des Transports et de la Mobilité durable, d'une partie du lot 3 185 663, ayant une superficie de 113,7 mètres carrés, d'une partie du lot 4 179 844, ayant une superficie de 60,7 mètres carrés, et de deux parties du lot 4 179 845, ayant des superficies de 515,9 mètres carrés et de 82,3 mètres carrés, respectivement identifiées comme étant les parcelles 4, 5, 6 et 503 du plan d'arpentage numéro AA-2902-154-20-0270-1 préparé par Martin Larocque, arpenteur-géomètre, daté du 18 décembre 2024.

« ADOPTÉE »

25-07-0488 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

25-07-0489 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 16 h 05 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière